**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 26 (1881)

**Heft:** 10

**Erratum** 

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

débarquement s'établissait sur le continent. Cette colonne, commandée par le colonel Delpech, commandant du 88° régiment d'infanterie, se composait de deux bataillons de ce régiment, d'un bataillon du 143°, d'une section d'artillerie de montagne et d'une section du génie.

Le débarquement s'est effectué vers l'embouchure de l'Oued-Kébir, rivière qui coule à l'est du fort. Les troupes françaises ont pris le fort à revers, au lieu d'escalader les falaises abruptes qui dominent le côté de la Méditerranée.

Les Kroumirs qui occupaient les villages environnants ont tiré sur les assaillants, qui ont dû incendier les positions des Kroumirs afin de les en déloger. Ceux-ci se retirèrent plus avant dans la vallée de l'Oued-Kebir, où l'on aperçoit dans le lointain de nombreux rassemblements.

Les troupes françaises ont dû employer les journées du 27 et du 28 à s'installer solidement sur le littoral des Kroumirs, tandis que l'on débarquait leurs approvisionnements de vivres et de munitions.

La journée du 27, sur le front, fut également bien remplie.

(A suivre.)

Erratum. A notre précédent numéro, page 205, avant la ligne 16 commençant par les mots Bou Hadjar, ajouter une ligne portant « Tarf, capitaine Marochetti. »

## Question des fortifications

(Suite du rapport de M. le colonel Meister 1.)

Ce rapprochement prouve qu'avec notre système de milices et quoique 8 % de notre population soient astreints au service militaire, bien loin qu'il nous en coûte davantage qu'aux Etats qui ont des armées permanentes, ainsi qu'il l'a été dit et répété à l'étranger par des hommes faisant autorité, nous nous en tirons à beaucoup meilleur marché. Et cependant, la solde du milicien suisse est plus élevée que celle d'aucun soldat des autres armées. A ce propos, nous devons rappeler un facteur toujours oublié quand on invoque, pour la condamner, les frais que nous occasionne la nouvelle loi militaire fédérale, c'est qu'elle a élevé de 77 % la solde fixée par la loi de 1851. Les budgets additionnés des dépenses de la Confédération et des cantons montaient pour 1876 à la somme de 62,386,263 fr., soit 22 fr. 60 par tête; en Allemagne à 40 fr., en Angleterre et en France 59 francs.

Dans ce budget ne sont pas compris les sacrifices, si grands en Suisse, que les *communes* s'imposent en faveur de l'éducation de la jeunesse. La Contédération et les cantons consacrent 8,612,000 fr. à ce poste important. En admettant que les contributions des communes montent à une somme égale, on a ainsi près de 18 millions à ajouter au total de dépenses ci-dessus indiqué de 62,386,263 fr., — ainsi, en chiffres ronds, 80 millions, c'est-à-dire 26 fr. 60 par tête. Les 13 ½ millions de francs dépensés, dans chacune des trois dernières années, par la Confédéra-

<sup>1</sup> Voir nos nos 7 et 9.